

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 9 février 1886

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (359r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 9 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51773>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Allain-Targé, René \(1845-1931\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin demande au préfet de hâter la délivrance d'autorisation d'une vente de terrain par la commune de Lesquielles.

Notes Destinataire : René Allain-Targé est préfet de l'Aisne du 28 novembre 1885 au 10 janvier 1887.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quise Familistère 9 février 359  
*359*

Monsieur le Préfet,

Des intérêts sont en souffrance entre la commune de Lesquielles et moi, à propos de la vente d'une parcelle de certains pour laquelle des enquêtes ont été faites et toutes les pièces envoyées à la Préfecture.

Je viens donc vous prier de bien vouloir hâter la délivrance d'autorisation de vente par la commune. Je vous en serai personnellement obligé.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération

*Gordon*